

## Compte rendu de la séance du 09 décembre 2020

**Président** : COMTE Philippe

**Secrétaire** : FROU Florence

**Présents** : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO

**Excusés** : Christophe SALVAT

**Absents** :

**Représentés** :

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATIONS :

- Modification temps de travail HUGEL Lorris
- Demande de subvention travaux de priorité 1 sur le réseau d'eau suite au schéma directeur AEP
- Demande de subvention travaux de reconstruction du mur de soutènement rue de la Mairie
- Décision modificative n°1 du Budget M49 Eau et assainissement

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal désigne Mme FROU Florence, qui accepte de remplir ce rôle, Secrétaire de séance. M. le Maire soumet au vote l'approbation de compte rendu de la précédente réunion - adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibérations du conseil:**

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet ( DE 2020 60)

Résultat du vote : **Adoptée** **Votants** : 6 **Pour** : 6 **Contre** : 0 **Abstention** : 0 **Refus** : 0

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Compte tenu de la modification de l'organisation du service de garderie pendant le temps périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant d'Agent d'animation.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet, occupé par Lorris HUGEL en charge de la garderie des enfants pendant le temps périscolaire, créé initialement pour une durée de 6 heures par semaine par délibération du 9 octobre 2020, à 7 heures par semaine à compter du 14 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413 .

Demande de subvention pour travaux d'amélioration du réseau - priorité n°1 du diagnostic du schéma directeur AEP ( DE 2020 61) Résultat du vote : **Adoptée**

**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'un schéma directeur d'AEP, l'étude de diagnostic qui nous a été fournie en septembre 2018 préconise de réaliser des travaux en vue d'améliorer le réseau. Les travaux à réaliser sont déclinés en 3 priorités. M. le Maire propose, dans un premier temps, de programmer les travaux répertoriés dans la priorité 1 à savoir :

- Mise en place de la télégestion 7 270.00 € HT
- Recherche de fuites 2 500.00 € HT
- Réparation ponctuelle du réseau 4 000.00 € HT
- Gestion patrimoniale ciblée 80 150.00 € HT
- Ajustement de la pression 10 000.00 € HT

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable, priorité 1 de l'étude de diagnostic du schéma directeur AEP

DECIDE d'approuver l'estimation, fournie dans l'étude de diagnostic, par le cabinet d'études PURE ENVIRONNEMENT pour un montant total hors taxes de 103 920 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

|                                   |    |             |
|-----------------------------------|----|-------------|
| Etat (40 %)                       | => | 41 568.00 € |
| Département (20 %)                | => | 20 784.00 € |
| Agence de l'eau (20%)             | => | 20 784.00 € |
| Fonds Propres de la Commune (20%) | => | 20 784.00 € |

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Demande de subvention pour travaux de reconstruction d'un mur de soutènement rue de la Mairie ( DE 2020 62) Résultat du vote : **Adoptée**

**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au rapport d'expertise de M. BRUNEAU Olivier, expert auprès du Tribunal Administratif de Montpellier,

l'ordonnance du Tribunal en date du 10 octobre 2019 précise que la commune doit procéder à la reconstruction du mur de soutènement en partie effondré rue de la Mairie, dans le cadre d'une procédure de péril imminent concernant les immeubles appartenant à M. MOURAREAU, situés en amont.

La commune a contacté l'Entreprise ALARY EURL sise ZI Plage Sud - BP17 - 11 500 QUILLAN afin d'avoir une estimation des travaux. Le devis s'élève à 95 000.00 € HT.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat et du Département.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de reconstruction du mur de soutènement rue de la Mairie  
DECIDE d'approuver l'estimation fournie par l'Entreprise ALARY EURL pour un montant total hors taxes de 95 000.00 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat et du Département l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

|                                   |    |             |
|-----------------------------------|----|-------------|
| Etat (40 %)                       | => | 38 000.00 € |
| Département (35 %)                | => | 33 250.00 € |
| Fonds Propres de la Commune (25%) | => | 23 750.00 € |

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**DM n°1 du Budget 2020 M49 ( DE 2020 63) Résultat du vote : **Adoptée** **Votants** : 6 **Pour** : 6 **Contre** : 0 **Abstention** : 0 **Refus** : 0**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |                                       | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---------------------------------------|----------|----------|
| 701249           | Reversement redevance agence de l'eau | 4650.00  |          |
| 6063             | Fournitures entretien et petit équipt | -4650.00 |          |
| TOTAL :          |                                       | 0.00     | 0.00     |
| INVESTISSEMENT : |                                       | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL :          |                                       | 0.00     | 0.00     |
| TOTAL :          |                                       | 0.00     | 0.00     |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Affaires communales / questions diverses :**

- Raccordement de Croux au réseau AEP : le projet de l'ancienne municipalité a obtenu une subvention de l'Etat. Le nouveau projet, qui est différent mais qui a le même objectif devrait pouvoir bénéficier de la subvention déjà obtenu.
- Les 2 fenêtres de la cantine seront remplacées pendant les vacances scolaires de Noël ainsi que le portail d'entrée (pendant les vacances ou début janvier).
- La municipalité remercie le Comité des Fêtes qui a oeuvré pour décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Beaucoup d'habitants ont d'ailleurs fait savoir qu'ils appréciaient ces décorations. La municipalité remercie également l'Association Antugnac 2012 qui a fournit du matériel (coffrets électriques...). La Mairie d'Espéraza nous a prêté la nacelle, et le personnel qui va avec, gratuitement.
- Garderie du mercredi : Un projet de garderie des enfants le mercredi est à l'étude. Un sondage a été envoyé au parents d'élèves afin d'évaluer les besoins.
- Repas livrés à la crèche : La municipalité réfléchit à trouver une solution pour livrer les repas de la crèche. M. le Maire va se rapprocher de la Mairie de Montazels afin d'explorer la possibilité de livrer par l'intermédiaire de l'employée qui vient récupérer les repas pour Montazels.

Le Maire,  
Philippe COMTE